

Webinaire Plan de résilience

17 mars 2022

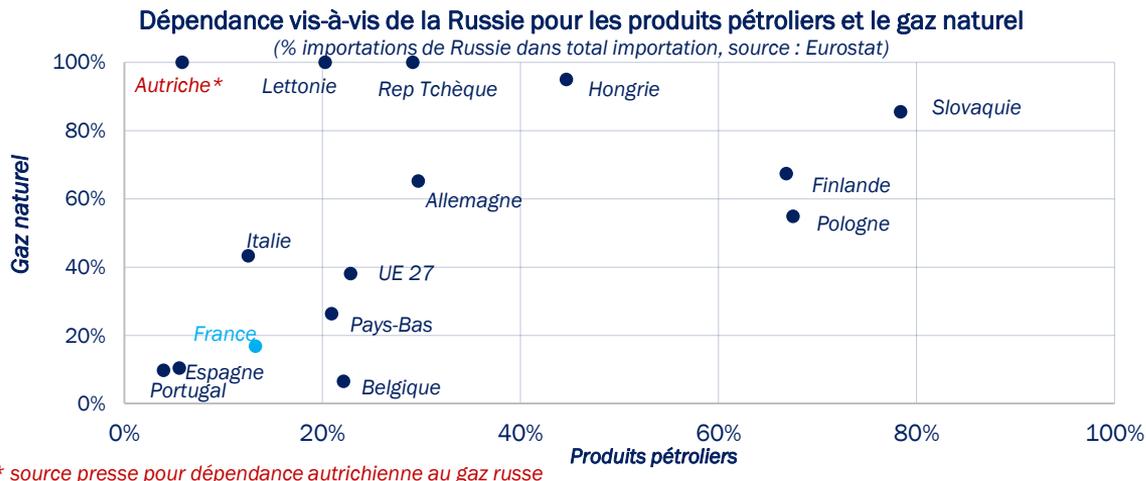
La Russie et l'Ukraine sont des partenaires économiques de second rang

- ▶ La Russie est notre 14^{ème} client et notre 11^{ème} fournisseur
- ▶ L'Ukraine est notre 48^{ème} client et notre 57^{ème} fournisseur
- ▶ Nos entreprises sont le premier employeur étranger en Russie (150.000 salariés) et en Ukraine (50.000 salariés)
- ▶ La France détenait 15 mds€ d'investissements en Russie, en tirait 3 mds€ de revenus en 2019, tandis que les banques françaises cumulaient 22 mds€ d'expositions financières

Partenaires commerciaux de la France en 2021 (source : douanes)

Exportations de biens 2021				Importations de biens 2021			
Rang	Partenaire	Mds €	% PIB	Rang	Partenaire	Mds €	% PIB
1	Allemagne	68,4	2,98%	1	Allemagne	80,8	3,52%
2	Italie	38,9	1,70%	2	Chine	63,7	2,77%
3	Belgique	37,0	1,61%	3	Italie	45,9	2,00%
4	Espagne	36,3	1,58%	4	Belgique	45,3	1,97%
5	Etats-Unis	34,9	1,52%	5	Espagne	41,9	1,82%
6	Royaume-Uni	28,3	1,23%	6	Etats-Unis	33,9	1,47%
7	Chine	24,1	1,05%	7	Pays-Bas	28,3	1,23%
8	Pays-Bas	19,7	0,86%	8	Royaume-Uni	21,4	0,93%
9	Suisse	17,0	0,74%	9	Suisse	14,7	0,64%
10	Pologne	11,9	0,52%	10	Pologne	13,5	0,59%
14	Russie	6,4	0,28%	11	Russie	9,7	0,42%
48	Ukraine	1,2	0,05%	57	Ukraine	0,9	0,04%

La dépendance énergétique envers la Russie est très variable au sein de l'UE



➔ L'UE a précisé sa stratégie, à la fois par la voix de la Commission "REPower UE" (8 mars) et par celle des chefs d'Etats et de gouvernement réunis à Versailles (10-11 mars). Objectifs :

- > Compléter la "boîte à outils" pour faire face à la crise énergétique
- > « Réduire de 2/3 la dépendance au gaz russe », diminuer les importations de charbon et pétrole russes

Les réponses de l'UE à la situation énergétique

- ▶ Avec REPower UE, la Commission renforce sa panoplie d'instruments sur les prix de l'énergie déjà annoncé en octobre dernier et annonce vouloir relever les plafonds d'aides d'Etat à 2 M€ / entreprise et à 25 M€ pour les entreprises énérgo-intensives.
- ▶ Volonté de la Commission européenne pour réduire sa dépendance énergétique :
 - > En diversifiant l'approvisionnement en gaz (y compris GNL) auprès de fournisseurs non russes,
 - > En accroissant la production et les importations de biométhane et d'hydrogène,
 - > En sortant des combustibles fossiles grâce à l'efficacité énergétique et aux ENR,
 - > **En obligeant le remplissage des stockages de gaz à au moins 90 % au 01/10 de chaque année en Europe.**
- ▶ Consensus des États membres pour réformer l'organisation du marché de l'électricité (=market design)
 - > Consultation « en urgence » avec les parties prenantes pour envisager d'« optimiser l'organisation du marché de l'électricité » : **c'est sur ce point que la France devra se faire entendre plus particulièrement**
- ▶ Le Conseil réunit à Versailles ne fixe pas d'horizon de temps, contrairement à la Commission (d'ici à 2027).

Un « Plan de Résilience » annoncé le 16 mars 2022

► Plusieurs types de mesures annoncées en faveur des entreprises :

- > Mesures de trésorerie
- > Subvention publique
- > Activité partielle longue durée
- > Mesures sectorielles
- > Mesures pour les entreprises exportatrices ou importatrices
- > Mesures sur le volet énergie

► Coût total : environ 25 Md€, dont :

- > 10 Md€ pour le plafonnement du prix du gaz
- > 8 Md€ pour le plafonnement à 4% de la hausse des tarifs d'électricité
- > 2 Md€ pour la remise de 15 cts/L sur le carburant
- > 3 Md€ pour la subvention directe aux entreprises énérgo-intensives



Aides à la trésorerie

- ▶ **Dispositif de liquidité garantie par l'Etat en complément du Prêt Garanti par l'Etat (PGE)**
 - > Pour les entreprises ayant eu recours ou non au PGE et qui ont été exceptionnellement impactées par la crise ukrainienne selon l'analyse de la banque prêteuse : pas de liste de codes NAF
 - > Montant maximum : 10% du chiffre d'affaires d'une année de référence plus récente que 2019 ou d'une moyenne du CA sur plusieurs années
 - > Durée : 6 ans (comme le PGE) dont une année de différée (si octroi avant le 30-06-22)
 - > Taux d'intérêt : probablement un peu plus haut que le PGE
- ▶ **Simplification du prêt Industrie de Bpifrance pour un accès élargi au BTP**
 - > Investissements concernés : immatériels, corporels à faible valeur de gage, croissance externe...
 - > 50 k € à 2 M € (plafonné à 50% du financement du projet) sur 10 ans dont 24 mois de différé
 - > Ouvert aux cotes FIBEN 1+ à 5-, plus de 3 ans, sans difficulté, procédures collectives ou amiables
- ▶ **Report de charges**
 - > Demande aux URSSAF et à la DGFIP d'autoriser les demandes de report de charges ou d'impôt des entreprises impactées par la crise ukrainienne (même principe que pour la crise covid)



Subvention directe pour les énergo-intensifs

- ▶ **Nouvelle subvention publique pouvant aller jusqu'à 25 M€ sous trois conditions :**
 - > Hausse d'au moins 40 % des factures d'électricité ou de gaz depuis le début du conflit
 - > Dépenses de gaz ou d'électricité représentant plus de 3 % du CA
 - > Pertes d'exploitation sur l'année 2022
- ▶ **Pas de condition de taille d'entreprise ni de secteur d'activité, même si les secteurs énergo-intensifs sont principalement ciblés** (ex : métallurgie, chimie, papier-carton, sucreries)
- ▶ **Montant de la subvention :** 50% du surplus de dépenses énergétiques. Plafonds : 80% des pertes d'exploitation et 25 M€ par entreprise
- ▶ **Période concernée par la subvention :** du 1er mars au 31 décembre 2022
- ▶ **Mesure respectant l'encadrement temporaire des aides d'Etat transmis par la Commission européenne aux Etats membres**

Activité partielle longue durée

- ▶ Un objectif : faciliter le recours à l'APLD dans les mois à venir pour les branches et les entreprises qui en ont besoin
- ▶ Plusieurs aménagements du dispositif prévus à ce stade :
 - > Prolongation possible de 12 mois des accords signés
 - > Possibilité de négocier des accords APLD jusqu'au 31.12.2022 (et non plus jusqu'au 30.06.2022 comme prévu initialement)
 - > Possibilité d'adapter les termes d'un accord APLD tout au long de sa durée pour tenir compte de l'évolution de la situation économique
 - > Mise en place d'un accompagnement par les services de l'Etat des branches et des entreprises non couvertes qui souhaiteraient négocier un accord rapidement
- ▶ *Envoi hier d'une enquête auprès du réseau MEDEF à ce sujet*



Mesures sectorielles : BTP et transport

► BTP :

- > Mise en œuvre de la théorie de l'imprévision dans les marchés publics ne comportant pas de clause de révision des prix afin de prendre en compte la hausse des prix des intrants
- > Non application des pénalités de retard dans les marchés publics lorsque le retard est justifié par la prolongation d'un délai de livraison d'un fournisseur à cause de la crise
- > Accélération de la publication des index du bâtiment (actuellement : décalage 80 jours)

► Transport :

- > Remise sur les carburants de 15 cts/litre HT du 1er avril au 31 juillet 2022 (mesure pour l'ensemble des secteurs, les particuliers, les indépendants et les flottes d'entreprises)
- > Neutralisation de l'effet des 15 cts sur l'indexation gazole du TRM pendant 4 mois
- > Complément d'aide au titre des pertes des dernières semaines et jusqu'au 1er avril (montant fixé dans les prochains jours)
- > Accélération du rythme de remboursement de la TICPE (rythme mensuel vs trimestriel)



Mesures pour les entreprises exportatrices et importatrices

► Pour les entreprises exportatrices :

- > Assouplissement et prolongation du chèque relance export jusque fin 2022
- > Assouplissement et prolongation du chèque relance V.I.E jusque fin 2022
- > Prolongation du dispositif Cap Francexport au-delà du 31 mars 2022
- > Lancement d'un nouvel appel à projets FASEP (Fonds d'études et d'aide au secteur privé) centré sur les solutions innovantes pour l'autonomie énergétique : EnR, hydrogène, stockage

► Pour les entreprises importatrices depuis la Russie, Biélorussie ou Ukraine :

- > Lancement d'un appel à projets pour subventionner jusqu'à fin 2022, les projets réduisant la dépendance aux produits venus de Russie, Ukraine ou Biélorussie.
 - > **Matières premières visées** : nickel, aluminium, cuivre, titane, électrodes en graphite, briquettes de fer, noir de carbone, gaz rares, engrais ou huiles et tourteaux de tournesol
 - > Prise en charge de 15% du coût du projet pour les grands groupes et de 35% pour les petites entreprises



Autres mesures sur le volet énergie

- ▶ Rappel par le PM :
 - > des mesures déjà engagées : bouclier tarifaire, remise de 0,15 €/l carburants, volet décarbonation de France 2030 (5, 6 M€, lancement d'un nouvel AAP début avril)
 - > de l'objectif d'une sortie de la dépendance au gaz russe d'ici 2027 pour la France
 - > du souhait du gouvernement d'un "geste" des distributeurs pour "aller au-delà" : les premiers retours sont "positifs" selon le PM
- ▶ Extension à d'autres carburants (GNV, GPL, GNR, gazole pêche) de la remise de 0,15 €/l
- ▶ Maintien jusqu'au 1/7 du bonus écologique (automobile) de 6 000 €
- ▶ Hausse du Fonds Chaleur (+40% soit +150 M€) afin d'intégrer davantage de biomasse
- ▶ Réforme de MaPrimeRénov' à compter du 15 avril : hausse de 1 000 € des aides pour l'installation de pompes à chaleur en remplacement de chaudière gaz ou fioul, fin des aides pour les chaudières gaz.
- ▶ Plan de réduction de la consommation des bâtiments de l'Etat, 50 M€ d'investissement
- ▶ Renforcement des capacités d'importation de GNL
- ▶ Remplissage des stocks de gaz "dès cet été" en amont de l'hiver 2022/2023
- ▶ Mesures de simplification à venir pour accélérer le développement des EnR



En savoir plus

- ▶ [Dossier de presse du gouvernement, Plan de résilience économique et sociale, 16 mars 2022](#)